



Bulletin d'information municipal SEPTEMBRE / OCTOBRE 2020

JOURNEES DU PATRIMOINE

Dans le cadre des 37^{èmes} journées européennes du patrimoine, Louis de Bourgoing, ouvre le château de la Noé et organise une visite du parc et du remarquable salon Fremiet. La visite aura lieu les samedi 19 et dimanche 20 septembre de 15h00 à 18h00. Entrée gratuite. Stationnement des véhicules dans le pré situé en face de l'entrée du château. Le port du masque est obligatoire.

OPERATION "RIVAGES PROPRES"

L'association "Vivre ensemble", qui est une émanation de l'hôpital de Bayeux, organise le vendredi 25 septembre une opération de nettoyage de la plage de Tracy-sur-Mer, en liaison avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Orne. Si, vous aussi, vous voulez donner un petit coup de pouce à la propreté de notre environnement, rendez-vous à 14h00 à la cale de Tracy-sur-mer. Port du masque obligatoire.

PROMENADE-SPECTACLE LE 3 OCTOBRE (reportée au printemps 2021)



L'association « Le Dit de l'Eau » organise une promenade-spectacle gratuite de 5km ouverte à tous (+ de 8 ans) dans le cadre du *Festival Normandie Impressionniste* et de *Pierres en Lumières*. Rendez-vous au parking rue de l'Eglise de Tracy-sur-Mer à 17h45. Se présenter à l'accueil 20 minutes avant le départ. Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés. Prévoir des chaussures de marche (chemin vallonné) et se munir d'une lampe de poche. Une soupe sera offerte sur le parcours (apportez votre bol!).

Renseignements et réservation obligatoire sur le site : <http://www.leditdeleau.fr>

Le "Dit de l'Eau" avait déjà proposé en 2019, une sortie similaire qui avait remporté un grand succès auprès de tous les participants.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS

La première phase des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue Philippe de Bourgoing (du n°3 au n°31) va débuter cet automne. Le coût total du projet voté en conseil municipal est de près de 172 000 €. Un montant de 36 000 € (budget 2020) reste à la charge

de la commune. Les travaux sont supervisés par le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados). Le chantier prévoit la création de nouveaux réseaux électriques et de télécommunications sous voirie ou accotement suivant la position des réseaux existants en assurant le raccordement aux usagers. Un fourreau d'éclairage public est également prévu.

Le projet de la deuxième phase des travaux, de la deuxième portion de la rue Philippe de Bourgoing jusqu'au chemin de la Croix de l'An, pour un reste à charge de la commune d'environ 40 000 €, a été voté au Conseil municipal du 10 septembre dernier (coût total de plus de 175 000 €).

MISE EN PLACE DE LA PASSERELLE "WHALE"

Les travaux préparatoires à la mise en place de la passerelle "Whale" (offerte par le département de la Moselle) ont commencé.

Le financement de cette installation avait été voté au conseil municipal en mars 2019. Le coût du chantier est de 25 469 euros dont 8 613.80 euros à la charge de la commune. La commune de Tracy-sur-Mer a sollicité et obtenu une subvention de 16 855.20 euros de la part du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

En application de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores du 21 novembre 2008, tous travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi inclus de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Ces nuisances sonores, qui ressortent du pouvoir de police du maire, ne concernent pas que les travaux, mais aussi –notamment- les bruits excessifs de nature à troubler le repos et la tranquillité des habitants, comme les aboiements des chiens pour lesquels nous devons être TOUS attentifs.

PERMANENCE DES ELUS

Depuis le 16 septembre, une permanence des élus se tient le mercredi de 18h30 à 19h30 à la mairie. Vous y êtes les bienvenus pour toutes les questions concernant la commune.

COVID-19

RAPPEL: Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tous. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles qui sont les plus efficaces contre la propagation du virus. Après la distribution qui a eu lieu en juin, des masques tissu sont toujours disponibles à la mairie et sont à votre disposition, si vous n'en n'avez pas encore bénéficié.

Fabriqués par une couturière de Saint-Vigor-le-grand, ces masques en tissu ne sont pas certifiés AFNOR, mais répondent aux nécessités de la période. Les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent bénéficier d'un masque supplémentaire en contactant la mairie au 02 31 92 47 01.

Deux masques jetables par personne sont mis à disposition des résidents secondaires.

Le secrétariat est ouvert le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

Secrétaire de mairie : Mme Corina Anderson

Merci de veiller à respecter les gestes barrières pour vous et vos proches.

Mairie de Tracy-sur-mer - Tél : 02.31.92.47.01 - Courriel : mairietracysurmer@orange.fr

L'équipe municipale